

Objet : enquête publique SDRIF-E 2024 – remarques de l'Association ARNASSEN (membre de FNE 77 et de FNE GPS)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous sommes réjouis de la nouvelle dénomination du Schéma Directeur d'Île de France, qui s'est vu attribuer la mention « Environnemental ».

De plus, la communauté d'agglomérations Grand Paris Sud Seine Essonne, Sénart, nous a proposé une nouvelle orientation politique : la «**ville nourricière**».

Ce thème nous a favorablement interpellés, et c'est pourquoi nous souhaitons vous faire part de notre remarque pour que vous puissiez faire modifier ce document.

Afin de nourrir les populations urbaines de Grand Paris Sud, il est **indispensable de maintenir les exploitations agricoles** qui subsistent encore sur son territoire, et qui peuvent encore maintenir un fonctionnement économique viable.

« **Pas de pays sans paysans** » expliquait Raymond Lacombe dans un ouvrage de février 2002.

A proximité du complexe commercial « Le Carré Sénart », la **Cueillette de Servigny** est maintenant « sanctuarisée ». La rencontre entre le monde urbanisé et le monde agricole est une réussite qu'il est indispensable de développer.

Cependant, en marge de ce succès reconnu par tous, l'équilibre de cette exploitation agricole ne pourra subsister bien longtemps, si les autres parcelles cultivées autrement sont rognées petit à petit par un désir politique d'aménagement industriel ou autre autour de cette ferme.

L'**intégrité** des parcelles de l'exploitation agricole de la **ferme de Servigny** doit être respectée.

Nous vous demandons donc d'orienter le SDRIF-E afin que toutes les parcelles autour de cette ferme de Lieusaint, et notamment celle cadastrée en ZD n°16, dite « L'ORME CHIPEAU », ne soient plus menacées.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Florent Heitz
Président de l'ARNASSEN